



PING-PONG & LA TEAM ISP VOUS SOUHAITENT UNE...

BONNE ANNÉE 2022

- La Team ISP vous souhaite une excellente année 2022, pleine de succès et de réussite ! Pour cette nouvelle année, l'ISP a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de deux nouvelles formations, qui viendront ainsi rejoindre les 16 prépas existantes : une formation au nouveau concours de l'INSP (ex ENA) et une formation pour réussir l'examen d'agent sportif !
- Le tribunal de Moscou a ordonné la dissolution du Centre des droits humains de l'ONG Mémorial. Cette organisation non-gouvernementale, créée en 1989, avait pour but initial d'entretenir la mémoire des victimes de l'ère soviétique. De manière plus générale, l'ONG étudie les répressions politiques dans la Russie actuelle et les pays de l'ex URSS. L'ONG est accusée de ne pas avoir respecté des obligations découlant de son statut « d'agent de l'étranger », statut mis en place en 2012 et qui englobe toutes les organisations considérées comme agissant contre les intérêts russes. Suite à cette dissolution, de nombreuses critiques ont été émises, y voyant une censure de la part du Kremlin.
- A été créé au mois de décembre un « Conseil national autoproclamé de la vieillesse » composé de personnalités du monde de la culture, associatif et médical. Ce collectif a pour objectif d'alerter sur un sujet de société trop peu abordé dans l'espace public : la vieillesse. Le but est également d'aider le gouvernement à adapter les mesures des diverses politiques publiques aux personnes âgées.
- Pour la première fois depuis 14 ans, la France prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne le 1er janvier 2022. En effet, par rotation tous les 6 mois, chaque état membre de l'UE assure cette présidence. La présidence du conseil se voit ainsi attribuer plusieurs missions, essentiellement de médiateur : organiser les réunions, rendre les conclusions, veiller à la continuité du processus de décision et veiller à une bonne coopération entre tous les états membres. Elle assure également les bonnes relations avec les autres institutions européennes comme la Commission et le Parlement européen.
- C'est finalement au 1er janvier de l'année 2022 que les Etats-Unis réintégreront le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), plus de trois ans après la décision de Donald Trump de quitter l'organisation. M. Blinken, secrétaire d'Etat de l'administration Biden souhaite remplir le vide laissé par l'administration Trump qui a, selon lui, « été utilisé à leur avantage par des pays qui ont un programme autoritaire ».
- À partir du 1er janvier, le burn-out est considéré par l'OMS (l'Organisation mondiale de la santé) comme un « phénomène lié » au travail. En d'autres termes, il ne sera plus considéré comme un facteur, mais comme une entité en tant que telle. En revanche, le burn-out n'est pas considéré par l'OMS comme une « maladie ». L'OMS précise également que le burn-out est un phénomène faisant « spécifiquement référence à des phénomènes relatifs au contexte professionnel et ne doit pas être utilisé pour décrire des expériences dans d'autres domaines de la vie ».
- L'Assemblée nationale a voté la création d'un nouveau délit spécifique pour le harcèlement scolaire. Plusieurs questions ont été abordées : la formation initiale et continue des adultes, la prévention et l'obligation de modération des contenus sur les plateformes numériques. Si le texte est adopté définitivement, le harcèlement scolaire deviendra un délit spécifique (il est, pour le moment, sanctionnable sous d'autres chefs comme le harcèlement moral) passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'il causera une ITT inférieure ou égale à 8 jours.
- **Anniversaire** : L'euro fête ses 20 ans ! Adoptée par l'UE européenne, le 1er janvier 2002, cette monnaie unique est aujourd'hui la monnaie officielle de 19 des 27 pays membres de l'UE, avec pas moins de 341 millions de personnes l'utilisant chaque jour !

RCEP

Entré en vigueur, le 1er janvier 2022, le Partenariat économique régional global réunit 15 pays asiatiques (la Chine, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud et les 10 pays de l'Asean) et représente, à lui seul, un tiers du PIB de la planète et un tiers de la population mondiale. Le RCEP devient ainsi la plus vaste zone de libre-échange du monde. Les pays membres du RCEP se sont engagés à supprimer progressivement 90% des droits de douane et à couvrir plus d'une centaine de secteurs : en finance, télécommunication, transports, tourisme, ou encore dans la recherche et le développement.

ANTI-GASPI

À partir du 1er janvier 2022, les invendus non-alimentaires ne pourront plus être détruits ! Cette mesure issue de la loi anti-gaspillage de 2019 oblige « producteurs, importateurs et distributeurs à réemployer, réutiliser ou recycler les produits non-alimentaires invendus ». En effet, ce n'est pas moins de 2 milliards d'euros de marchandises (piles, textiles, meubles, produits d'hygiène et de puéricultures...) qui restent invendus. L'objectif de la mesure est de réduire le gaspillage et les émissions de gaz à effet de serre. La loi a prévu des mesures contraignantes avec des amendes « pouvant aller jusqu'à 15 000 euros par manquement et par personne morale » en cas d'inspection de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

ARCOM

Le 1er janvier 2022 le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et HADOPI (la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits d'Internet) ont fusionné pour donner naissance à l'ARCOM : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Reprenant les rôles des deux anciennes entités, ses missions sont larges : l'ARCOM sera chargé de veiller à l'équité du temps de parole dans les médias, missions d'autant plus importante en cette période électorale. L'ARCOM devra également prendre en charge le sujet du piratage qui engrange un manque à gagner d'environ un milliard d'euros par an dans le secteur de l'audiovisuel. La nouvelle autorité devra également veiller à ce que les médias français diffusent et financent des productions françaises. L'ARCOM pourra également négocier des conventions avec les plateformes de streaming (Netflix, Disney +, Amazon prime etc..) pour qu'elles participent au financement des productions françaises.